

---

# IMMIGRATION Canada

---

**Regroupement familial**

**Parrainage de parents,  
grands-parents, enfants  
adoptés et autres  
membres de la parenté**

**Directives propres au  
bureau des visas**

Ankara



## **Table des matières**

**Appendice A – Liste de contrôle**

Ce guide est produit gratuitement par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et ne doit pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English.**

## Appendice A – Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (  ) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. *L'Engagement*, si vous avez l'intention de vivre au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

<p><b>DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Certificat de naissance, certificat de changement de nom, certificat de mariage, jugement d'annulation, jugement définitif de divorce ou de séparation pour vous et votre époux(se) ou conjoint(e) de fait. Si applicable, joindre le certificat de décès de tout ancien époux ou conjointe.</li><li>• Photocopie du certificat de citoyenneté ou du visa d'immigrant pour tout dépendant étant citoyen canadien ou ayant le statut de résident permanent du Canada.</li></ul>	<input type="checkbox"/>
<p><b>RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Certificats de naissance des enfants (indiquant le nom des parents)</li><li>• Documents d'adoption pour les enfants à charge adoptés</li><li>• Preuve de garde pour les enfants de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés de la juridiction du tribunal.</li><li>• <b>Si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada</b>, fournissez une preuve que vous avez respecté toutes les obligations prévues dans les ententes de garde.</li></ul> <p><b>Si l'âge de votre enfant a été confirmé avant le 1er août 2014</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soumettez également :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Une preuve d'études à temps plein continues pour tous les enfants à charge âgés de 22 ans ou plus.</li><li>○ Les relevés de notes/dossiers scolaires complets depuis que l'enfant a atteint l'âge de 22 ans.</li><li>○ Lettres des établissements scolaires indiquant :<ol style="list-style-type: none"><li>a. le nombre d'heures de cours suivies par jour</li><li>b. le nombre de jours de présence par semaine</li></ol></li><li>○ Une preuve de soutien financier complet fourni par les parents depuis que l'enfant a atteint l'âge de 22 ans.</li></ul></li></ul>	<input type="checkbox"/>

<p><b>DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Photocopie</b> des passeports ou des titres de voyage pour vous, votre époux(se) ou conjoint(e) de fait, ainsi que pour vos enfants à charge.</li> <li>• Incluez uniquement les <b>copies</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des pages d'identification de votre passeport</li> <li>○ De toutes les pages contenant des visas ou des tampons officiels</li> </ul> </li> <li>• Si vous résidez dans un pays différent de votre nationalité, joignez une copie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.</li> </ul> <p><b>Remarque :</b> En tant qu'immigrant potentiel, vous devez détenir un passeport régulier valide. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou d'affaires publiques ne sont pas acceptés pour l'immigration au Canada.</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>DOCUMENTS ADDITIONNELS SI VOUS RÉSIDEZ EN IRAN</b></p> <p><b>Service militaire ou carte d'exemption</b> Si vous êtes un homme iranien âgé de plus de 18 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous <b>devez</b> fournir l'un des documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Votre carte de fin de service militaire ainsi que le tableau militaire (en indiquant « IRGC » ou « Artesh » dans la colonne « Organisation ») ; <b>ou</b></li> <li>○ une preuve d'exemption ou de report du service militaire incluant : <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Une explication des raisons de l'exemption</li> <li>b. Une copie de la référence légale ou du décret accordant l'exemption</li> </ol> </li> </ul> </li> </ul> <p><b>Remarque :</b> Tous les documents en farsi doivent être accompagnés d'une traduction certifiée en anglais ou en français.</p>	<input type="checkbox"/>